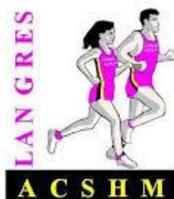


COURSE DES REMPARTS LE 20 SEPTEMBRE 2025



RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le samedi 20 septembre 2025 aura lieu la Course Des Remparts organisée par le Langres Athletic Club Sud Haut Marnais, club affilié à la FFA sous le n°05211, sous la responsabilité de M. Monier Pascal et Mme Broise Séverine.

L'épreuve est soumise à la réglementation de la FFA et du Comité Départemental de la Haute Marne des Courses Hors Stade.

ARTICLE 2 : PARCOURS

Le parcours non mesuré officiellement (environ 10km) est entièrement situé dans le périmètre de la ville de Langres, le long intérieur des remparts. Il se compose de 3 boucles.

10 000m : Départ rue du Général Leclerc, rue Aubert, Place de l'Abbé Cordier, rue du Four au Chapitre, rue des Abbés Couturiers, rue de la Marne, Promenade Jules Hervé, rue Marceau, Promenade de Montréal, Promenade Marius Véchambre, rue Vauban, boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, rue Diderot, rue du Grand Cloître, rue Normeau, rue Claude Gillot, la rue du Général Leclerc. Arrivée devant la cathédrale

920m : Départ rue du Général Leclerc , parcours rue Diderot aller-retour. Arrivée devant la cathédrale

3000m : Départ rue du Général Leclerc, rue Aubert, Place de l'Abbé Cordier, rue du Four au Chapitre, rue des Abbés Couturiers, rue de la Marne, Promenade Jules Hervé, rue Marceau, Promenade de Montréal, Promenade Marius Véchambre, rue Vauban, boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, rue Diderot, Place Diderot, la rue du Général Leclerc. Arrivée devant la cathédrale

Possibilité de changer le parcours au dernier moment si besoin.

Le poste de secours sera une équipe de secouristes de la Protection Civile.

Une relation téléphone mobile permettra de joindre les secouristes en cas de nécessité.

Il y aura un ravitaillement à la fin de la course et à chaque passage devant l'arrivée.

Chaque intersection ou accès aux remparts est sécurisé par un ou plusieurs signaleurs et des barrières.

Des barrières et de la rubalise matérialisent la partie de la chaussée empruntée par les concurrents et les dirigeants au fur et à mesure du circuit.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Tout athlète majeur non licencié à la FFA (attention la licence Triathlon n'est pas acceptée) doit posséder le parcours prévention santé (PPS) disponible sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) au moment de l'inscription sur ledossard.com. Les mineurs doivent présenter un questionnaire de santé (sous l'autorité parentale) et une attestation parentale les autorisant à participer.

ARTICLE 4 : ASSURANCES

Les organisateurs, **les personnes prêtant leur concours à l'organisation et les participants** sont couverts par un contrat de responsabilité civile souscrit auprès de la FFA. Les licenciés FFA et Les fédérations sportives bénéficient des assurances attachées à leur licence. Les non licenciés FFA sont couverts par une extension de garantie individuelle accident souscrite par le Langres Athletic Club Sud Haut Marnais.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'événement de running en cas de dommage ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel. Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être individuelles. [Les inscriptions s'arrêtent 30' avant le départ de la course.](#)

Pour les licenciés FFA majeurs ou mineurs : fournir obligatoirement le n° de la licence et le club.

Pour les non licenciés majeurs : fournir le questionnaire relatif à l'état de santé, le PPS (Parcours Prévention Santé)

Pour les non licenciés mineurs : le questionnaire relatif à l'état de santé PPS et l'autorisation parentale sont obligatoires

Aucun document pour la course famille et enfants (920m)

Les inscriptions pour le 9 000 m se feront sur le site **ledossard.com**

Inscriptions sur place pour toutes les courses à partir de 15h00.

Les dossards pour les inscriptions en ligne doivent être récupérés au plus tard 30' avant le départ de la course.

ARTICLE 6 : DROITS D'ENGAGEMENTS

- 15€ (inscription en ligne sur **ledossard.com**) pour les 10 000 m, l'inscription sur place est au tarif de 18€
- 3€ (inscription en ligne sur **ledossard.com**) pour les 920 m et 4€ sur place
- 5€ (inscription en ligne sur **ledossard.com**) pour les 3 000 m et 6€ sur place
- 2€ par personne pour la course familiale et individuelle, les bénéfices seront reversés à l'association « Petit cœur de beurre », inscriptions sur place uniquement

Un t-shirt et le journal du JHM du lundi 22 septembre 2025 seront offerts pour les 700 premières inscriptions de la course principale, 10 000m.

ARTICLE 7 : HORAIRES ET DISTANCES

1. 17h00 : 920 m École Athlé (2015 à 2019)
2. 18h00 : 3 000 m Benjamins-Minimes-Cadets né(e)s entre 2009 et 2014
+ course familiale et individuelle non chronométrée
3. 18h45 : 10 000 m course principale femmes et hommes né (e)s en 2010 et avant

ARTICLE 8 : SECURITE

L'organisateur déploiera un dispositif de secours (Protection civile) et un médecin de course sera présent, le Dr Ottiger, pour garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs.

Des signaleurs seront présents sur les routes. Toutefois chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

ARTICLE 9 : DONNÉES PERSONNELLES, INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous l'indiquer par écrit en précisant ses nom, prénom et adresse.

ARTICLE 10 : ANNULATION

En cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, si la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription ne seront pas restitués.

ARTICLE 11 : DROIT IMAGE

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels.

ARTICLE 12 : REMISE DES PRIX

17h20 : Récompenses de la course de 920m, bonbons distribués à tous les participants à la fin de la course.

18h15 Récompenses des 3000m : les 3 premiers et 3 premières au scratch

20h30 : Récompenses des 10 000m : les 5 premières et 5 premiers au scratch ainsi que le premier et la première de chaque catégorie : CA, JU, ES, SE, M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8

ARTICLE 13 : RÈGLEMENT

La participation à la Course des Remparts sur le dossard.com ou sur place, implique l'acceptation du présent règlement.